



[www.institutsaintsimon.com](http://www.institutsaintsimon.com)

**PROCEDURE D'ADMISSION**  
**Formation préparatoire aux concours des secteurs éducatif, sanitaire et social**  
**PROMOTION 2017/2018**

**Date limite de dépôt des dossiers :**  
**1er septembre 2017**

Ce cycle de formation vous permettra de valider votre projet professionnel tout en préparant les épreuves sélectives écrites et orales des concours d'entrée dans les différents centres de formation aux carrières sanitaires, éducatives et sociales.

**I - CONDITIONS GENERALES**

Les conditions requises sont :

- **Avoir déposé un dossier d'inscription** complet dans les délais prévus
- **Disposer du financement** du coût pédagogique

**Attention :** L'inscription à cette formation ne donne pas droit au statut étudiant

**II – LA FORMATION**

Elle comporte **362 heures** dont :

- **192 h en centre de formation** : 32 journées de 6 h
- **30 h en FOAD (Formation Ouverte A Distance)** : 5 journées de 6h
- **140 h de stage** : possibilité d'augmenter le nombre d'heures de stage

**La formation théorique est organisée en quatre modules de formation :**

**Module 1 :** Orientation et élaboration du projet professionnel : 33h

**Module 2 :** connaissance des champs professionnels : 72h dont 12h en FOAD

**Module 3 :** préparation aux épreuves écrites : 87h dont 18h en FOAD

**Module 4 :** préparation aux épreuves orales : 30h

### **La formation pratique :**

Elle est dispensée au cours de stages au sein de sites qualifiants, à partir d'un calendrier personnalisé.

La recherche des lieux d'accueil **est faite par le stagiaire** et accompagnée par l'Institut qui guide la recherche d'établissements. Les stages sont cadrés par une convention d'accueil tripartite.

### **III – MODALITES PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION**

- **Conditions de réalisation** : formation de groupe, 15 personnes minimum, 42 personnes maximum

- **Modalités d'intervention** : cours magistraux : théorie, méthodologie, témoignages de professionnels, atelier de recherche, FOAD

- **Modalités de suivi, d'accompagnement et d'appréciation de la progression** : test de positionnement, fiche avancement travaux de recherche ; assistance technique pour les sessions FOAD ; suivi individualisé et accompagnement grâce à fiche de suivi individualisé.

- **Modalités et critères d'évaluation** : test de positionnement, écrits et oraux blancs, évaluations ponctuelles, soutenance de groupe

### **IV– SANCTION DE LA FORMATION**

Une attestation de fin de formation sera délivrée par le Centre de formation.

### **V – COUTS DE LA FORMATION**

**Frais de dossier : 50 €**

**Frais de formation 2017/2018 : 1 609.50€**

**Règlement des frais de formation :**

- **A l'inscription** : Frais de dossier

- **A l'entrée en formation** : les frais de formation sont réglés par trois chèques remis le 1<sup>er</sup> jour de la formation. Les trois chèques correspondent aux périodes de formation suivantes :

- Le premier correspond au mois de septembre 2017
- Le second correspond à la période d'octobre à décembre 2017
- Le troisième correspond à la période de janvier à mars 2018

Chaque chèque sera encaissé à la période correspondante

Les personnes en formation qui ne s'acquittent pas des frais de formation dans les conditions prévues ne pourront pas prétendre à poursuivre leur formation.

**Attention** : Les frais de dossier restent acquis dans tous les cas. Ils ne seront pas remboursés

**Une caution de 50 €** pour l'utilisation de la bibliothèque, sera demandée lors du premier regroupement. Ce chèque n'est pas encaissé et sera restitué à la fin de la formation.

## VI – ADMISSION A LA FORMATION

L'inscription à l'Institut Saint-Simon n'est effective qu'après :

- le retour de l'ensemble des pièces administratives demandées dans le dossier d'inscription
- le règlement des frais d'inscription.

L'admission en formation n'est effective qu'après :

- la signature de la convention ou du contrat de formation professionnelle
- la signature du règlement intérieur
- La signature de la charte FOAD

**Attention** : l'inscription à la formation n'est valable qu'une année.

## VII – CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION

Le dossier doit comprendre :

- \* La photocopie recto verso de votre carte d'identité
- \* 2 photos d'identité (portant votre nom au dos)
- \* Une lettre de motivation manuscrite
- \* Déclaration sur l'honneur signée
- \* Un Curriculum Vitae
- \* Un chèque de 50 € à l'ordre de ARSEAA – Institut Saint Simon correspondant aux frais de dossier
- \* Un justificatif d'assurance couvrant la responsabilité civile

**Pour les salariés :**

\* ***L'autorisation de l'employeur à suivre la formation/attestation d'emploi (ci-jointe)***, précisant obligatoirement :

- \* la nature du contrat de travail et le poste occupé
- \* la durée hebdomadaire ou mensuelle du travail
- \* les périodes de date à date (seulement pour les CDD)
- \* Le montant de la participation de l'employeur aux frais de formation

\* ***La photocopie du contrat de travail et la prise en charge financière.***

***Pour les non-salariés et ceux qui prennent en charge une partie de la formation:***

***\*L'autorisation du candidat/financement individuel (ci jointe)***